

**Réponse du Conseil administratif du 22 novembre 2023 à l'interpellation écrite du 7 juin 2023 de M<sup>me</sup> Léonore Baehler: «Quelles mesures la municipalité prendra-t-elle pour sauvegarder le parc Bertrand face aux projets de construction?»**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le parc Bertrand a été légué à la Ville de Genève par M<sup>me</sup> Bertrand à la condition de respecter le legs. Celui-ci demande l'inconstructibilité des terrains légués. Aussi, le parc Bertrand figure comme espace vert.

Or toute demande de dérogation pour construire dans ce parc devrait être stoppée au nom du dérèglement climatique, de la perte de biodiversité, du manque d'espaces verts en ville et de la demande de M<sup>me</sup> Bertrand.

Comment ce projet de construction a-t-il pu être imaginé et avancé dans le parc Bertrand, balayant des règles qui empêchent tout projet, et quels plans la municipalité souhaite-t-elle prendre face à la construction prévue d'un centre de voirie, ainsi qu'à la mise en place de la voie «verte» qui passerait au travers de ce parc?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a déposé auprès du Conseil municipal le 19 octobre 2022 la proposition PR-1540 portant sur l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 8 860 000 francs, destinés à la réfection des chemins endommagés dans le parc Bertrand, à la création d'une plateforme logistique, à l'aménagement d'une aire de jeux et à l'achat d'un véhicule de manutention. Cette proposition a été renvoyée directement à la commission des travaux et des constructions (CTC) le 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour y être traitée.

L'objectif de la plateforme logistique aurait notamment été de réunir l'ensemble des installations techniques et des bennes et ainsi d'éviter la circulation des camions dans le périmètre de ce parc, ce qui aurait eu pour conséquence d'améliorer notablement la sécurité des nombreux usagers et usagères. Cette zone de travail, adaptée aux besoins actuels de leurs collaboratrices et collaborateurs, aurait entre autres permis de limiter les déplacements en transports motorisés entre le centre de la Voirie, situé à la rue François-Dussaud, et le parc Bertrand.

En mars 2023 cependant, le soussigné de droite a reçu l'Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF) car la réalisation de la plateforme logistique

lui posait problème. Plus tard, la pétition «Non au bétonnage du parc Bertrand», portée par un collectif d'habitant-e-s, était déposée auprès du Conseil municipal, qui l'a renvoyée à la commission des pétitions le 5 septembre dernier.

Après plusieurs séances avec les départements et services concernés ainsi qu'avec des entités externes comme celles mentionnées ci-dessus, le Conseil administratif est arrivé à la conclusion que cette plateforme logistique ne devait pas être réalisée. En effet, cela aurait nécessité de réduire substantiellement la surface du parc à chiens existant et de réaliser une dalle en béton d'une surface très importante. Un projet d'amendement à la proposition PR-1540 a dès lors été soumis à la CTC.

Au surplus, les conditions du legs de M<sup>me</sup> Bertrand permettent la réalisation d'aménagements – ne serait-ce que ceux de la pataugeoire, ou encore de la place de jeux. Enfin, le Conseil administratif a clairement la volonté de faire passer la voie verte dédiée aux vélos via un aménagement à proximité du parc. La proposition du Conseil administratif PR-1544, votée par le Conseil municipal le 29 mars 2023, permet d'étudier ce type d'alternatives, une ligne de crédits étant particulièrement dévolue aux derniers tronçons relatifs à la continuité de la voie verte.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Alfonso Gomez*